



Club de Voile des Rives de Léran

VOILE RADIOCOMMANDÉE classe 1 M

AVIS DE COURSE

Régate Souvenir André DUNAC

Grade 5B

Samedi 14 février 2026 – lac de Montbel – côté rives de Léran
coordonnées GPS : N42.982888, E 1.938467

Préambule :

Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

1.1 La compétition est régie par

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'Annexe E,

1.2 - Le règlement sportif 2026 de la classe 1m

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile,

1.4 - tout autre document applicable, par exemple les Règles d'Équipement des Voiliers

1.5 - le système de course HMS en vigueur, si le nombre d'inscrit le réclame

1.6 - Sans objet

1.7 - Sans objet

1.8 - pour faciliter l'application de la RCV E3.9, les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'AO. En fonction de ses possibilités, l'AO fera son possible pour répondre aux demandes.

Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 60.2(a) (1) sera adaptée.

1.9 Sans objet.

1.10 Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français.

La RCV 31 est modifiée comme suit :

Pendant qu'il est en course un bateau ne doit pas toucher une marque de départ avant de prendre le départ ou une marque d'arrivée après avoir fini.

2. INSTRUCTION DE COURSES (IC)

Les IC seront disponibles le 14 février 2026 à 9h30 par affichage sur le tableau officiel qui est positionné aux abords du club.

COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information est positionné aux abords du club.

Le site internet du club (<https://www.cvrl.fr/evenements/regates/>) reprendra certains documents officiels, mais n'est pas le tableau officiel.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe 1M munis d'un certificat de jauge à présenter avant le départ de la première course (Règle 78.2 RCV 2025/2028).

3.2. Les concurrents admissibles, pourront se préinscrire sur le formulaire en ligne suivant, avant le **vendredi 13 février 2026 18H00** : sur le forum de la classe IOM France.

a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou,
- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée

- Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

c) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

d) une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10 Euros.

Les inscriptions seront à valider et à payer sur place le 14 février 2026 entre 9h et 10h.

5. REPARTITION DES FLOTTES

Si plusieurs flottes, La répartition des flottes de la première course se fera à partir du classement national des coureurs en date du 12 février 2026.

6. PUBLICITE

Sans objet

7. PROGRAMME DES COURSES

7.1. Les courses/flottes sont prévues le samedi 14 février 2026.

7.2. La réunion préparatoire se fera à 10h15 devant le bureau du club, présence obligatoire.

7.3. Le signal d'avertissement de la première flotte est fixé à 10h30.

7.4. Une pause méridienne de 45 mn sera programmée à la discréction du corps arbitral.

7.5. L'horaire du dernier signal d'avertissement sera à la discréction de l'organisateur ou de son représentant.

7.6. Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h30.

8. SYSTEME DE PENALITES

L'auto-arbitrage sera privilégié en accord avec le préambule ci-dessus, la pénalité est une rotation de 360° du bateau incriminé, en cas de reconnaissance de faute.

Il est demandé à chacun des coureurs de respecter les RCV 2025-2028, les règles FFVoile (voir l'article 1 de l'AdC), ainsi que les décisions du corps arbitral.

Il est rappelé que l'objectif premier des règles est d'éviter les contacts entre les bateaux. (RCV, R.14)

Les pénalités seront de « 1 tour » pour toutes les règles du chapitre 2 des RCV concernées, à l'exception de la 18 qui fera l'objet d'une pénalité de 2 tours d'office.

9. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide
- 9.2. Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 25 janvier 2026 à 09H45
- 9.3. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment, selon les règles de classe

10. LIEU

Lac de Montbel – côté rives de Léran

La zone de course et de pilotage seront définis lors de la réunion préparatoire

11. CLASSEMENT

- 11.1. Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur.
- 11.2. Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.

12. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

13. RESULTATS ET PRIX

La remise des résultats et des prix se fera le plus rapidement possible après la dernière course.

Il est demandé aux coureurs de suspendre leurs activités, dès l'appel du Comité de course, et de se rendre à la remise des résultats et prix ceci afin de faciliter le départ de certains coureurs.

Un pot de départ pourrait être offert après la remise des prix.

14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1. Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dès le VENDREDI en fin de matinée une équipe de bénévole vous accueillera. Le plan d'eau sera ouvert à la navigation et le barbecue du club mis à disposition.

Merci de contacter :

Gaëtan Mieulet	president@cvrl.fr	06 46 27 14 15
Gilles Dadou	gilles.dadou@gmail.com	06.60.55.59.57

Les camping-cars seront exceptionnellement acceptés sur la zone du club de voile du vendredi soir au samedi après les courses, mais afin de pouvoir nous organiser, merci de nous contacter au préalable car le nombre de places est limité.

Le camping et le restaurant La Régate à proximité du CVRL seront fermés.